

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	49 (1920)
Heft:	7
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette revue, éditée en huit langues et bénie par les Papes, se recommande d'elle-même aux âmes chrétiennes. Les premiers numéros subissent du retard, par suite des grèves d'Italie.

* * *

Tailleur et cordonnier, élite et landsturm, deux duos bouffes, paroles de M. Chamot, musique de Colo Bonnet. Fœtisch, frères, S. A., Lausanne.

L'impayable Marius Chamot vient encore d'en faire des siennes. Après les *Dix chansons villageoises*, il nous donne deux duos bouffes : *Tailleur et cordonnier, élite et landsturm*. Vous pensez bien qu'il ne s'est pas fait faute d'exercer sa verve malicieuse, ici comme ailleurs, M. Colo Bonnet y ajoute l'entrain d'une musique alerte et gaillarde. Voilà qui fera passer quelques bons quarts d'heure de fou rire à nos sociétés locales.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse romande. — Les diplômes intercantonaux romands pour l'enseignement du français en pays de langue étrangère (1^{er} et 2^{me} degrés) ont été établis par la Conférence romande des chefs de Départements de l'Instruction publique. Ils ont pour but de mettre à la disposition des personnes des deux sexes qui n'ont pu, pour diverses raisons, obtenir des diplômes scolaires, des titres officiels qui donnent des garanties de leurs capacités.

Les candidats au diplôme du 2^{me} degré sont rares, parce que les épreuves exigées pour ce degré demandent une préparation longue et méthodique. Quant au diplôme du 1^{er} degré, il a eu, dès sa fondation, soit dès 1911, un certain succès. Sur 65 inscriptions, 41 candidats et candidates ont obtenu ce diplôme.

Les uns se sont placés à l'étranger, dans des familles ou des instituts, les autres sont restés au pays et ont, grâce à leur diplôme, trouvé facilement une carrière dans l'enseignement privé.

Les examens ont lieu chaque année, dans l'un des chefs-lieux des cantons romands, devant un jury nommé par la Conférence romande des chefs de Départements de l'Instruction publique.

Le secrétariat permanent est à Lausanne, au Département de l'Instruction publique.

Genève. — Le Conseil d'Etat a nommé par voie d'appel M. Pierre Bovet, Dr ès lettres, directeur de l'Institut Jean-Jacques Rousseau, aux fonctions de professeur ordinaire de sciences de l'éducation et de pédagogie expérimentale à l'Université.

A l'heure où la pédagogie est au premier plan des préoccupations, il nous sera permis de saluer avec une vive satisfaction la décision du Conseil d'Etat. M. Pierre Bovet, dont la thèse, présentée à notre Université, sur le *Dieu de Platon* fut aussi remarquée que son récent ouvrage sur l'*Instinct combatif*, a fait preuve, dans les diverses fonctions qu'il remplit, d'un rare talent pédagogique. Professeur de philosophie à l'Université de Neuchâtel, M. Bovet a reçu divers appels d'universités, extrêmement flatteurs pour lui. Mais il importait que Genève, où il a accompli déjà une tâche importante en dirigeant l'Institut des sciences de l'éducation, conservât un maître aussi distingué. M. le professeur Malche, chargé actuellement de l'enseignement de la pédagogie à l'Université, s'en est, l'un des premiers,

rendu compte, et il faut lui en savoir gré. Avec M. Malche, qui demeure chargé de l'enseignement historique et théorique de la pédagogie, et M. Bovet, qui assumera la responsabilité de l'enseignement expérimental, avec, aussi, l'Institut Rousseau, dont elle sera de plus en plus appelée à utiliser les services, notre Université se trouve dotée de moyens particulièrement importants pour le développement d'une branche qui lui attire de jour en jour plus de considération et plus d'élèves.

Journal de Genève.

Alsace-Lorraine. — Un référendum populaire vient d'être organisé sur la question scolaire dans les trois départements d'Alsace-Lorraine.

En Alsace, il a été donné au delà de 225 000 signatures pour l'école confessionnelle : il y en avait 115 210 dans le Bas-Rhin, 110 059 dans le Haut-Rhin, dont, pour les pères de famille, 54 908 dans le Bas-Rhin et 51 757 dans le Haut-Rhin ; pour les mères de famille, 60 352 dans le Bas-Rhin et 58 302 dans le Haut-Rhin. Parmi les familles catholiques indigènes, 130 000, c'est-à-dire 80 pour 100 en chiffre rond, se sont exprimées en faveur de l'école confessionnelle.

De même qu'en Alsace, le peuple catholique en Lorraine a été invité, par le comité scolaire diocésain, à se prononcer s'il est pour l'école confessionnelle. Ce référendum a donné pour la Lorraine 104 780 signatures : ainsi est faite, jusqu'à l'évidence, la preuve qu'une majorité écrasante de pères de famille sont absolument pour l'école confessionnelle, telle qu'elle a fonctionné jusqu'ici dans les provinces françaises d'Alsace et de Lorraine.

AVIS

« Le Dépôt du matériel scolaire a l'avantage d'informer le Corps enseignant qu'il aura de nouveau prochainement des crayons-compas et des étuis avec assortiment. Nous disposons aussi maintenant de plumes Christus, à la Rose, Soenneken, Humbold, Fédérales, Sommerville, et les différentes plumes Mitschell's N°s 075-100, 350, 0663-0664, à des prix très abordables.

Nous sommes également à même de fournir de beaux et bons registres-onglets avec fortes couvertures, pour le prix de 3 fr. pièce ; des catéchismes de M. Dévaud, à 30 cent. ; des cartes des bailliages, à 2 fr. ; de beaux crayons-couleurs, de 6 et 12 couleurs la boîte ; des dictionnaires Larousse et de Mgr Blanc, des crayons à encre, prochainement, à 25 cent. Nous voudrions enfin prier le Corps enseignant de nous passer les commandes affranchies dès les examens subis, afin d'éviter tout encombrement qui est toujours préjudiciable à la bonne marche des livraisons.

Nous insistons particulièrement sur l'affranchissement des commandes ; si elles ne sont pas affranchies, c'est toujours le double qu'on doit payer.

Si nos cahiers ont été quelque temps défectueux au point de vue de la coupure, ils sont heureusement bien taillés maintenant ; il faut aussi noter qu'ils sont de 7 à 7 ½ kilos la rame, tandis que partout ailleurs le papier ne pèse que 6 kilos par rame. »

* * *

Lorsque, en janvier dernier, il a été procédé à la rétribution annuelle des collaborateurs — rétribution qui a été de 2 fr. par page entière — le Rédacteur en chef et les membres du Comité se sont trouvés maintes fois dans un réel embarras. L'article qui devait être payé, n'était signé que par des initiales ou par un pseudonyme inconnu. Impossible de faire parvenir à l'intéressé la somme due. Pour parer à cet inconvénient, une prière instantanée est adressée aux collaborateurs d'indiquer leur nom quand ils envoient leur article à la Rédaction.